

Monsieur le Directeur Académique,

Nous découvrons encore cette année que certains collègues ayant participé au mouvement intra départemental ont obtenu de nouveau des affectations à titre provisoire en dehors de leurs vœux.

Nous l'avons déjà dénoncé les deux dernières années et vous aviez pris la décision de revoir l'affectation de ces collègues.

Ces affectations, principalement dans l'est du Val d'Oise, mettent en grande difficulté nos collègues qui parfois se retrouvent affecté·es à près de 80 km de leur domicile.

Avec la disparition des CAPD et des groupes de travail notamment sur la circulaire du mouvement, nous ne pouvons que déplorer les dégradations de cette phase extrêmement importante pour les personnels.

Nous sommes donc confronté·es pour la troisième fois à la mise en application d'une règle purement arbitraire puisque de nouveau tous les postes n'ont pas été pourvus à titre définitif lors de la première phase du mouvement.

Nous avons déjà signalé l'an dernier que ce sont les collègues ayant les plus forts barèmes qui ont été affecté·es hors de leurs vœux, cela n'est pas entendable et acceptable.

Cette situation qui provoque la détresse des collègues, dont certains la vivent pour la 3e année consécutive, est insupportable !

Nous avons d'ores et déjà invité les personnes concernées à formuler un recours suite à cette proposition d'affectation.

Afin de ne pas rendre la fin d'année encore plus compliquée, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de bien vouloir de nouveau revenir sur ces affectations hors vœux et de permettre aux collègues concerné·es qui le demanderaient d'être réaffectés à titre provisoire, avec leur barème, comme l'ensemble des collègues sans affectation à ce jour.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la situation de ces collègues, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

L'intersyndicale FSU-Snuipp 95, SE-UNSA 95, Snudi-FO 95, CGT Educ'action  
95